



Retraites : système solidaire OUI, compte notional NON

Le retraité est un ex-actif qui a acquis des droits dans un système solidaire et intergénérationnel de retraite. Pour le fonctionnaire, ces droits sont liés à sa carrière (dernier indice détenu pendant 6 mois), à sa durée d'activité et à son âge de départ.

Chaque réforme, depuis 2003, les a réduits et a entraîné une baisse continue de la part du PIB consacrée aux retraités alors que le nombre de retraités augmente.

En 2014, le MEDEF voulait allonger la vie professionnelle jusqu'à 67 ans et le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein. L'âge a été fixé à 62 ans, mais le patronat a fait maintenir une décote progressive avant l'âge de 67 ans pour décaler de fait l'âge effectif de départ à la retraite.

Aujourd'hui déjà, avec le recul de l'âge d'entrée dans le travail, une majorité de collègues, et surtout des femmes, ne partent plus au taux plein (75% du salaire brut moyen) mais doivent soit partir à 62 ans en subissant une décote soit continuer pour s'approcher du taux plein quels que soient leurs conditions de travail et leur état de santé.

La réforme Macron s'annonce encore plus redoutable : généralisée aux salariés, public et privé, la pension se calculerait selon un système dit par points ou, plus sûrement, par compte notional. Fini le système assurantiel, garantissant un montant de retraite selon les cotisations versées ; place à un système d'assistance publique placé sous la tutelle de l'Etat. La pension fluctuerait selon la conjoncture économique et l'espérance de vie au moment du départ en retraite ! Pour les fonctionnaires, la pension ne serait plus un traitement continué indexé sur l'indice détenu en fin de carrière.

Lors des discussions très prochaines, il faudra une mobilisation massive, contre la volonté du patronat et du gouvernement, pour défendre le système solidaire intergénérationnel. Une retraite par points aurait pour conséquence immédiate la réduction des pensions.

Jean-Yves Barbier
Secteur Fédéral des Retraités

Eric Bachelart
Secrétaire Départemental FSU-34
fsu34@fsu.fr



Formation continue des enseignants : le pari de l'intelligence collective !

Par ses initiatives peu ordinaires dans le syndicalisme, le SNEP-FSU a eu un rôle de pionniers de la formation continue comme le prouve la création des stages Maurice Bacquet, la colonie « gaie soleil » à Sète dans les années 70. Ces formations étaient conçues et animées par et pour les enseignants d'EPS, une « recherche-action » avant l'heure auprès d'un public d'enfants en situation d'apprentissage, et d'enseignants confrontés à l'élaboration et au choix de contenus signifiants. Ce type de formation hors les murs a favorisé la reconnaissance institutionnelle du droit à un temps de formation pour toute la communauté scolaire.

La prise en main de la formation par les acteurs de terrain et le conflit socio-cognitif ferait-il peur à l'institution ?

L'enjeu de ces programmations pour le SNEP-FSU est de favoriser l'appropriation critique de contenus de formation exigeants, de partager et de croiser les approches pédagogiques en partant de l'expérience, de l'expertise acquise des collègues, avec ou sans label de l'institution, pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Nous sommes loin des « kits » dits formatifs, de modèles prêts à penser, à appliquer, selon la mode de la visioconférence, « grand-messe » institutionnelle, laissant peu de place à la controverse et à la pratique puisqu'ils n'ont pas comme objet de s'adresser à des enseignants concepteurs de leur métier mais à les cantonner au rôle de simples exécutants.

Rien n'est jamais acquis si l'on ne veille à cultiver la mémoire et le sens des victoires conquises, le SNEP-FSU s'y attelle sans relâche.

Patrick Bassis SNEP-FSU
S3mon@snes.edu



Le Statut des PLP en danger !

Il y a vingt cinq ans tout juste étaient publiés les premiers décrets relatifs au statut particulier des Professeurs de Lycée Professionnel. Aujourd'hui nos craintes sont fortes quant à la pérennité de notre statut. Le choix politique de promouvoir l'apprentissage contre la formation professionnelle sous statut scolaire risque de lui porter atteinte. Mettre en avant l'apprentissage comme « voie d'excellence » c'est de fait vouloir régionaliser l'enseignement professionnel public et par voie de conséquence revendiquer, comme le font déjà beaucoup d'élus régionaux, le transfert aux Régions de la gestion des personnels, de leur recrutement et donc un changement de leur statut. Il s'agira de transformer les professeurs en « formateurs » et de modifier en conséquence leur statut, leurs missions et leurs obligations. Pour le SNUEP-FSU, militer pour la revalorisation de l'enseignement professionnel public, laïque et émancipateur; exiger une orientation scolaire diversifiée ambitieuse pour tous, préserver des diplômes nationaux, c'est plus que jamais défendre notre statut de PLP et au-delà défendre le statut des fonctionnaires, fortifier nos exigences au service de l'intérêt général.

Pascal Millet SNUEP-FSU
Montpellier:snuiep@gmail.com



Faire plus que ce que l'on peut avec toujours la même détermination !

Pour le SNUASFP-FSU, les personnels des services sociaux de l'Education Nationale sont submergés entre leur secteur du 2° Degré où la charge de travail s'accroît, le Primaire, le Supérieur aux effectifs en augmentation et aux conditions d'étude dégradées.

Concernant le service social des personnels, le Ministère doit tenir compte de la multiplication des demandes liées à des problématiques de santé parfois dues aux conditions de travail, aux problèmes économiques et à la précarité des situations. Les assistantes sociales sont de plus en plus sollicitées pour participer aux différentes instances concernant les Risques Psychosociaux sans moyen supplémentaire.

Malgré ce, nous tenterons de tenir avec le sens du service public que nous avons pour les publics accueillis.

Malgré toute la difficulté d'assurer nos missions, nous ne manquerons pas d'interpeller les dirigeants de notre pays sur leurs responsabilités dans la protection des plus fragiles. Nous n'acceptons pas de baisser le niveau d'exigence que nous pensons indispensables dans une société qui se proclame libre, égale et fraternelle.

Nous continuerons d'exiger que cela relève du service public et non uniquement du bénévolat et de la charité associative.

Les revendications du SNUASFP FSU :

La création massive de postes pour rattraper le retard dans le 2°Degré, le Supérieur, auprès des personnels et pour recréer un service social en Primaire.

- 1 AS pour 2 établissements (effectif inférieur à 1 500 élèves)
- 1 AS par établissement prioritaire ou avec un dispositif spécifique (SEGPA, ULIS, dispositif relais...)
- 2 AS par circonscription primaire
- 1 AS pour 5000 personnels
- 1 AS par site universitaire n'excédant pas 5000 étudiants
- La création d'un corps de titulaires remplaçants.

Fabienne Ginisty
SNUAS-FP
fabienne.ginisty@crous-montpellier.fr



Chs-ct Conditions de travail : tous dans l'action !

La FSU est l'organisation largement majoritaire dans les Comités Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail de l'académie. Près de la moitié des membres de ces instances centrales dans l'amélioration des conditions de travail des tous les personnels sont issus de notre fédération. Ses représentants ont donc pris pleinement la mesure de leurs responsabilités et ne cessent d'agir à tous les niveaux lors des visites, enquêtes, séances, groupe de travail ou sur des cas plus individuels.

Mais ces questions sont l'affaire de tous ! Dans les établissements, tous les personnels ont à leur disposition des outils pour agir au quotidien sur les conditions de travail, la sécurité et la santé, pour signaler des problèmes matériels ou humains rencontrés ou observés. Ce sont les seuls dispositifs qui permettent d'assurer à la fois une traçabilité officielle et d'engager l'institution.

Contacts:
CHSCT 11 : H. Maillot helene.maillot@ac-montpellier.fr
CHSCT 30 : C. Hernandez cecile.hernandez@ac-montpellier.fr
CHSCT 34 : S. Montazeau chsct-sec-d34@ac-montpellier.fr
CHSCT 48 : F. Robin chsct-sec-d48@ac-montpellier.fr
CHSCT 66 : P. Gonzalez chsct-sec-@ac-montpellier.fr
CHSCT Académique : C. Garcia chsct-sec.ac@ac-montpellier.fr

Le Document Unique d'Evaluation des Risques centralise les informations sur tous les risques constatés pour chaque unité de travail et les mesures envisagées pour les supprimer ou les limiter. Le chef d'établissement, par l'intermédiaire de l'agent de prévention de l'EPL, est responsable de sa réalisation et de son actualisation. Comme c'est lui, en tant que chef de service, qui assure le suivi des registres, cela peut poser problème quand il est directement concerné ! Contactés, les représentants FSU pourront alerter les services académiques. Mais si la tension devient très difficile à supporter, seule une action collective forte permettra de mettre en lumière efficacement le problème et obligera ces services à traiter le problème dans toute sa mesure.

Cyril Garcia
Secrétaire Académique du CHSCTA



La consultation infirmière dans l'éducation Nationale

La spécificité de l'exercice infirmier à l'éducation nationale réside dans le fait que l'infirmière fait partie intégrante du milieu de vie de l'élève. Plus de 80% des élèves vont bien au regard des indicateurs de santé, moins de 20% des élèves présentent une pathologie. Et pourtant, nos collègues dispensent quotidiennement des soins relationnels, techniques et éducatifs aux élèves (public asymptotique) qui viennent librement les consulter dans leurs infirmeries. Ainsi près de 15 millions de consultations infirmières ont lieu chaque année dans les infirmeries des établissements scolaires.

Le cœur de notre activité est donc notre capacité à répondre au quotidien aux demandes et aux besoins des élèves par l'accueil et l'écoute pour quelque motif que ce soit dès lors qu'il a une incidence sur leur santé et leur scolarité. Notre fonction crée les conditions pour

mettre en place un suivi des élèves, les orienter si nécessaire, mais aussi pour travailler en équipe dans l'établissement et pour alimenter la construction des projets de santé de l'éducation nationale.

C'est par notre mobilisation forte lors de manifestations que nous avons pu obtenir le maintien de la gouvernance de la santé à l'EN et nous continuons à nous mobiliser pour gagner notre spécificité et une formation universitaire validante et qualifiante en Master 2. Nous comptons sur les engagements pris par les politiques afin d'obtenir la même grille indiciaire que les infirmières de la FPH, et l'intégration de toutes les infirmières en catégorie A type de la FP avec un avancement uniquement à l'ancienneté.

Sandie Cariat SNICS-FSU
sa.montpellier@snics.org



Le statut des fonctionnaires quel avenir ?

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, le gouvernement multiplie les annonces et les mesures d'économies et prépare des réformes de fond pour transformer la fonction publique. Les fonctionnaires dénoncent une série d'attaques sans précédent.

Le discours et la méthode du gouvernement ne passent pas non plus : gel du point d'indice pour 2018, rétablissement de la journée de carence voté le 21 novembre, augmentation de la CSG tout juste compensée pour les fonctionnaires. Pourtant le candidat Macron avait promis une hausse du pouvoir d'achat pour toute la fonction publique. Au regard des réformes à venir, les syndicats de fonctionnaires posent la question de l'avenir de leur statut. Avec les 120.000 suppressions de postes annoncées d'ici la fin du quinquennat, le gouvernement annonce une remise à plat du périmètre du service public

Rémunération au mérite ?
Embauche de contractuels ?
Quelles missions maintenir ou abandonner ?
Quels services fusionner ou transférer au secteur privé ?
Remise en cause des retraites ?
Tous les sujets sont sur la table.

Le gouvernement vient également de faire passer en Conseil des ministres un projet de loi pour ratifier l'ordonnance de mobilité dans la fonction publique. Une ordonnance du 13 avril 2017 (qui date donc du gouvernement Hollande) qui permettra de supprimer les obstacles à la mobilité entre les trois fonctions publiques.

Cela permettrait de fusionner des services et des missions et de rassembler dans un même corps des fonctionnaires devenus interchangeables.



LA LOI TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?
NON MERCI !!
DÉFENDRE ET ŒUVRER À AMÉLIORER LE STATUT DE LA F.P.
UN DÉFI MAJEUR
L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ EN DÉPEND !

Conchita Serrano
Co-secrétaire régionale de la FSU-Occitanie





Moins chers que des emplois aidés... Des services civiques

Le gouvernement a réduit d'un tiers le nombre de contrats aidés. Cette décision inadmissible compromet le bon fonctionnement de nos établissements et menace de mort de très nombreuses associations.

Ces personnels (23000 personnes dans l'E.N. sans oublier celles dépendant des collectivités territoriales) assurent des missions de service public indispensables (auxiliaires de vie scolaire -AVS-, entretien, cantine, secrétariat, aide à la direction, informatique, sécurité etc...) et dans le monde associatif. Ces missions sont fragilisées au détriment des usagers et des personnels.

La FSU dénonce la brutalité avec laquelle ces collègues précaires ont appris, sans ménagement et parfois par hasard, le non renouvellement de leur contrat et leur condamnation au chômage. Ce véritable « Plan social », sans accompagnement, sans solution est inacceptable !

Pas d'inquiétude pour le Ministère : les services civiques sont LA solution pour remplacer les contrats aidés. Ce sont des contrats de missions, très précaires et modulables, ne requérant aucune qualification et sans obligation de formation. Leur indemnité peut s'élever à 577 euros pour 30h par semaine, ils concernent les jeunes de 18 à 25 ans dans notre académie.

Ce véritable « Plan social », sans accompagnement, sans solution est inacceptable !

Utiliser les « services civiques » permet de contourner le recrutement sur des emplois statutaires ; entretenant la précarité, ils dénotent un mépris complet pour les missions de service public qu'on prétend faire assurer par des personnels non qualifiés, non formés, et mal payés, au détriment des usagers et des élèves.

Les demandes de la FSU :

- d'abord, maintien et réemploi de tous les emplois aidés, puis un véritable plan de lutte contre la précarité dans la Fonction Publique et pour la transformation de ces contrats en emplois statutaires.

- financement public du monde associatif.

Sabine Reversat
Sabine.reversat@gmail.com
S3mon@snes.edu

Les personnels administratifs et techniques sous perfusion !

Les arbitrages du budget 2018 témoignent du choix inconditionnel de l'austérité comme orientation de la politique gouvernementale. Il nous faut pourtant défendre la nécessité d'une création d'emplois à la hauteur des besoins des services et des EPLE. Les quelques 450 créations gagnées lors du précédent quinquennat ne peuvent suffire à effacer les dégâts des milliers de postes supprimés auparavant.

Les EPLE souffrent tout particulièrement de dotations faibles en personnels administratifs et techniques. Ce sous-effectif permanent a pour effet de dégrader fortement les conditions de travail générant mal-être et souffrance, d'entraver la bonne marche de nombre de secrétariats et d'intendances, et rendre au quotidien plus difficiles les conditions de mise en œuvre de l'acte éducatif.

Le retour de la fusion des Académies ? Le décret permettant la nomination d'un seul recteur sur plusieurs académies de la même région est paru au Journal officiel le 8 novembre. De fait, il lui sera très compliqué de gérer plusieurs académies aux problématiques différentes en répondant aux besoins du service public.

Il lui sera compliqué d'être présent à toutes les instances et d'assurer un suivi régulier et précis. Il y aura donc un mouvement de concentration de la décision et de multiples délégations de mise en œuvre : ce contexte générera une administration académique plus technocratique.

Nous nous opposons aux éclatements et à la fermeture de services académiques au moment où le budget 2018 prévoit déjà la suppression de 200 emplois administratifs en DSDEN et rectorats.

Conchita Serrano
SNASUB/FSU
snasub.montpellier@gmail.com



Le statut de la Fonction Publique (F.P.) : une garantie pour tous

Le titre I du statut général de la F.P., défini par la loi du 13 juillet 1983, donne un cadre législatif commun aux trois versants de la F.P. (état, collectivités territoriales et hôpitaux). Ainsi sont reconnus le droit de grève, des garanties contre les poursuites disciplinaires, l'égalité de traitement, la liberté d'opinion et la participation des agents publics - à titre consultatif - à la gestion du service public par des organes paritaires.

En échange, le fonctionnaire doit servir et se consacrer aux fonctions qui lui sont confiées, respecter la hiérarchie, faire preuve de probité et d'une certaine discrétion professionnelle, observer la neutralité, notamment vis-à-vis des pouvoirs en place.

Par ce cadre précis, la République assure aux fonctionnaires une protection statutaire, qui garantit leur carrière, pour remplir les missions de service public impartialement au bénéfice de tous les citoyens.

Le fonctionnaire est titulaire d'un grade lui assurant une rémunération, indépendamment du poste qu'il occupe pour remplir sa mission, qui peut évoluer au fil des besoins ou des souhaits de l'agent.

De plus, les fonctionnaires jouent un rôle social majeur dans tous les domaines. La dépense publique engagée pour les salaires des quelques 5,5 millions d'agents(*) est très largement compensée par le bénéfice pour le pays.

A l'heure où le gouvernement lance une grande consultation sur la F.P. (forum-action-publique.gouv.fr) (**), le risque est grand de voir remis en cause notre modèle de l'emploi public.

Défendre le statut de la Fonction Publique, et œuvrer à l'améliorer, voilà un défi majeur pour les prochaines années. L'avenir de notre société en dépend.

(*) environ 2,4 millions à l'État, 1,9 millions dans les collectivités et 1,2 millions dans les hôpitaux - effectifs 2017 (***) possibilité de donner un avis en ligne jusqu'à fin février 2018

Emmanuel Bois
SNES-FSU
S3mon@snes.edu



Liste complémentaire et emplois statutaires

Le SNUipp-FSU avait dès juillet salué l'ouverture de la liste complémentaire du CRPE.

Or, à cette rentrée, la situation est tendue dans toute l'Académie, avec notamment 34 postes restés vacants dans le Gard et 22 dans l'Hérault. Cela bloque de nombreux remplaçants à l'année. Donc, les absences sans remplaçant disponible se multiplient, sans parler des gripes qui approchent.

Les difficultés sociales importantes de notre région nécessitent des moyens pour que l'École puisse fonctionner et assurer ses missions dans l'intérêt des élèves.

Dans l'Académie, plus de 60 candidats du concours inscrits sur la liste complémentaire attendent d'être recrutés. Statutairement, la liste complémentaire est là pour régler le problème des postes vacants, il faut donc recruter !

L'administration reconnaît une situation difficile, surtout dans le Gard ; mais elle ne veut pas recruter de L.C., pour des raisons techniques surmontables (cf le décret 90-680 qui permet de recruter sur la liste complémentaire jusqu'à la date du prochain concours dans le cas de postes vacants). Puis devant notre insistance et notre mécontentement, elle finit par lâcher : le blocage vient de la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère, pour des raisons financières.

Dans l'Académie, plus de 60 candidats du concours inscrits sur la liste complémentaire attendent d'être recrutés. Statutairement, la liste complémentaire est là pour régler le problème des postes vacants, il faut donc recruter !

Mais il était loin d'imaginer à quoi elle servirait....

Le principe de la liste complémentaire est dévoyé : les collègues sur L.C. dans plusieurs académies sont contactés par le rectorat pour des remplacements ou des postes vacants mais comme contractuels, beaucoup moins chers que des emplois statutaires !!!

Imaginez leur colère : quasi-reçus, bons pour le service mais pas comme titulaires.

De plus, le CRPE 2018 voit son nombre de postes diminués : - 2561

Le SNUipp-FSU va poursuivre ses interventions à tous les niveaux, dans la continuité de l'action sur les débuts de carrière.

«Une ubérisation de la fonction publique» ou comment démanteler le statut des enseignants ?



La peau de chagrin des moyens pour la politique environnementale

Avant 2007 Ministère de l'Environnement

Politiques assurées : biodiversité (terrestre, aquatique et marine), eau, énergies renouvelables dispatchées entre DDE, DDA et DIREN (régalien théorique) et opérateurs spécifiques (ONCFS - ONEMA - Parcs Nationaux - Conservatoire du Littoral - Agences de l'Eau - ADEME et autres structures).

Financement : Budget de l'Etat (Services) : peu. Redevances (eau) et taxes affectées (Opérateurs, dont régalien opérationnel) : beaucoup.

Effectifs : 9000 agents. 50 % titulaires (Agriculture, Equipement, etc), 2 corps (B et C sans débouché A - corps de l'environnement). 50% contractuels CDI surtout sous quasi-statuts publics spécifiques et convention collective (ADEME).

2007 : l'Environnement absorbé par l'Equipement = MTEs

2017 : missions étendues aux risques et changement climatiques. Services restructurés en DDT et DREAL. Fusion de plusieurs opérateurs.

Financement : Budget général quasi disparu. Missions supportées totalement par redevances et taxes affectées sous plafond constant.

Effectifs : 7500 agents en réduction constante d'environ 3 % /an. Aucune gestion des corps spécifiques Environnement (extinction à venir du corps C - plus de concours). Contractuels CDI = variable ajustement (dont licenciements prévisibles à moyen terme).

Jean-Jacques Maynard
jean-jacques.maynard@caurcm.fr



L'Enseignement Agricole Public d'Occitanie dans l'impasse

Le SNETAP-FSU avait rêvé d'un meilleur début d'année. Fermetures imprévues du BTSA TC à Nîmes (pendant la phase d'inscription des élèves), d'une 2nde GT à Carcassonne ; sans compter les décisions unilatérales et en catimini, en juillet : la dotation horaire régionale aurait été dépassée de 10 000 heures.

Après la rentrée, les injonctions de diminuer la dotation horaire, la non-validation des fiches de service, ont provoqué une deuxième série de préavis de grève ; les arbitrages obtenus, même insatisfaisants, montrent une nécessaire mobilisation pour défendre l'Enseignement Agricole Public.

Depuis, un « dialogue social » réduit au strict minimum, notamment avec une réunion régionale maintenue lors d'une journée de grève nationale (16 novembre), manœuvre très révélatrice.

Le projet de la carte des formations qui prévoit deux ouvertures dans le Privé et aucune dans le Public passera certainement plus facilement avec des gens plus complaisants et moins soucieux de l'intérêt du service public que ceux de l'intersyndicale FSU/CGT/FO/SUD...

Ajoutons le refus absurde et mortifère d'environ 2000 élèves dans une région démographiquement très dynamique... Ainsi des établissements au recrutement potentiellement très satisfaisant refusent des élèves faute de dédoublements de classe. Le cynisme des gestions technocratiques le dispute au médiocre des visions stratégiques calamiteuses...

La cheffe de SRFD invoque un prétendu calibrage national, limitant à 170 000 élèves l'Enseignement Agricole Public. En découlerait l'obligation de réduire la DGH régionale car l'élève d'Occitanie aurait été fort dispendieux dans le passé...

Malheureusement, la Région subit les décisions gouvernementales, qui compliquent le fonctionnement des divers centres (agents en CAE-CUI non renouvelés) et rendent l'accueil d'élèves en situation de handicap fort aléatoire...

Pour le SNETAP-FSU 2018 sera encore l'année de la vigilance et de l'action en Occitanie !

Stéphane Barnini
SNETAP-FSU
snetap@snetap-fsu.fr



Avec la FSU, pour le Service Public !